



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 13 mars 2020

## CHANGEMENT DE LIEUX DE VOTE LE 15 MARS 2020

La circulaire du ministre de l'Intérieur du 9 mars 2020 adressée aux maires sous la responsabilité desquels sont organisées les opérations électorales prévoit la possibilité, en cas de force majeure, de modifier un lieu de vote qui se révélerait manifestement inadapté. Un arrêté préfectoral officialise alors cette modification sollicitée par le maire.

Au regard du contexte sanitaire actuel, l'impossibilité de mettre en œuvre les mesures et gestes barrières nécessaires au freinage de l'épidémie au sein d'un bureau de vote est envisagée comme justifiant son transfert.

A ce titre et à la suite de la demande des communes, les bureaux de vote ci-dessous feront l'objet d'un transfert :

-le bureau de vote n°3 de Buxerolles (86180) initialement installé à la Garderie 1 Groupe Scolaire Jean Marie Paratte est transféré au Gymnase Groupe Scolaire Jean Marie Paratte ;

-le bureau de vote n° 6 de Buxerolles (86180) initialement installé Salle Omnisports Colette Besson - Avenue de la Liberté est transféré Salle du dojo Colette Besson - Avenue de la Liberté ;

- le bureau de vote de Leigné-les-Bois (86450) initialement installé à la Mairie est transféré Salle polyvalente, 15 rue de l'Ecole ;

- le bureau de vote n°1 (Bureau centralisateur) de Quinçay (86190) initialement installé à la Mairie, Salle du Conseil municipal, est transféré au Complexe polyvalent – 1 place champ de la bataille ;

- le bureau de vote n°2 de Quinçay (86190) initialement installé à la Mairie, Salle du Conseil municipal, est transféré au Complexe polyvalent – 1 place champ de la bataille ;

- le bureau de vote de la commune de Saint-Martin l'Ars (86350) , initialement installé en mairie au 10, rue du Lavoir est transféré à la Salle polyvalente – rue du plan d'eau ;

- le bureau de vote de Saires (86420) initialement installé à l'ancienne Mairie, rue René Monory (Face à la Mairie actuelle), est transféré à la Salle des fêtes, rue René Monory, face à l'ancienne mairie ;

- le bureau de vote de Thollet (86290) initialement installé à la Mairie est transféré à la salle des fêtes , rue de l'écluse.

### Contact presse

Nathalie BRIONNET – Responsable par intérim du Service de Communication Interministérielle  
Préfecture de la Vienne – [nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr](mailto:nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr) – 05.49.47.24.76

[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)



